

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° : **AVENANT N°2 AUX CONVENTIONS DE PARTICIPATIONS FINANCIERES INITIALES**  
**08-CC170222** **A LA REALISATION DU RESEAU TRES HAUT DEBIT**

\*\*\*\*\*

Séance du :  
**17 FEVRIER 2022**

\*\*\*\*\*

**L'an deux mille vingt et un, le jeudi dix-sept février, à vingt heures,** les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle Firmin Declercq à Fleurines sous la présidence de Monsieur Guillaume MARECHAL, en session ordinaire, après avoir été convoqués le **vendredi 11 février 2022**, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Siégeaient à l'assemblée :**

Nombre de

Membres :

- En exercice :	44	Monsieur BARON Jean-Marc	Monsieur GUEDRAS Daniel
- Présents :	26	Monsieur BATTAGLIA Alain	Monsieur LAPIE Dominique
- Représentés :	15	Madame BENOIST Magalie	Monsieur LEFEVRE Sylvain
- Votants :	41	Monsieur BLOT Laurent	Madame LUDMANN Véronique
- Absents :	3	Monsieur BOUFFLET Pierre	Monsieur MARECHAL Guillaume
		Monsieur CHARRIER Philippe	Monsieur MELIQUE Jacky
		Monsieur CURTIL Benoît	Madame MIFSUD Florence
		Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc	Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine
		Monsieur DIEDRICH Wilfried	Monsieur PATRIA Alexis
		Monsieur DUMOULIN François	Madame PRUVOST BITAR Véronique
		Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Madame ROBERT Marie-Christine
		Madame GAUVILLE-HERBET Cécile	Madame SIBILLE Elisabeth
		Madame GORSE-CAILLOU	Monsieur SICARD Bruno

Résultats :

- Pour : 41  
- Contre : -  
- Abstention : -

\*\*\*\*\*

**Ont donné pouvoir :**

Madame BONGIOVANNI Julie à Monsieur LEFEVRE Sylvain  
Monsieur BOULANGER Damien à Madame PRUVOST BITAR Véronique  
Monsieur GEOFFROY Rémi à Madame BENOIST Magalie  
Monsieur GRANZIERA Gilles à Monsieur BOUFFLET Pierre  
Madame JAUNET Christel à Monsieur MARECHAL Guillaume  
Monsieur LESAGE William à Monsieur CHARRIER Philippe  
Madame LOISELEUR Pascale à Monsieur GAUDUBOIS Patrick  
Madame LOZANO Michelle à Monsieur SICARD Bruno  
Madame MARTIN Emilie à Monsieur BOUFFLET Pierre  
Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre à Monsieur GUEDRAS Daniel  
Monsieur NOCTON Laurent à Monsieur BATTAGLIA Alain  
Madame PIERA Pascale à Madame MIFSUD Florence  
Monsieur REIGNAULT Patrice à Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine  
Madame REYNAL Sophie à Monsieur PATRIA Alexis  
Madame TONDELLIER Viviane à Monsieur MARECHAL Guillaume

**Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'absence :**

Monsieur ACCIAI Maxime  
Monsieur FROMENT Daniel  
Monsieur ROLAND Dimitri

Paraphes	
	

**(Annexe jointe).****Monsieur Philippe CHARRIER, Vice-Président, expose aux membres de l'Assemblée délibérante :**

Les travaux de déploiement de la fibre Très Haut Débit, tels que prévus dans les différentes conventions de participations financières initiales passées entre le SMOTHD (Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit) et notre Communauté de Communes, sont achevés.

Le nombre de prises Très Haut Débit initialement prévu par le SMOTHD sur le territoire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise entre 2015 et 2018 était de 13 776 à 370 € la prise, soit un montant total perçu par le SMOTHD de 5 097 120 euros.

Le nombre réel de prises déployées est de 14 028.

ANNEE CONVENTION	COMMUNE	Conventions Financières	Nombre de Prises Construites	Delta
2015_CSO	BOREST	169	171	2
2015_CSO	FONTAINE CHAALIS	197	183	-14
2015_CSO	MONTLOGNON	115	105	-10
2016-CC3F	AUMONT EN HALATTE	267	272	5
2016-CC3F	CHAMANT	506	578	72
2016-CC3F	COURTEUIL	313	309	-4
2016-CC3F	SENLIS	8814	8793	-21
2016-CSO	BARBERY	271	294	23
2016-CSO	BRASSEUSE	64	84	20
2016-CSO	MONT L'EVEQUE	229	267	38
2016-CSO	RARAY	84	101	17
2016-CSO	RULLY	323	387	64
2016-CSO	VILLERS SAINT FRAMBOURG OGNON	360	382	22
2016-CSO_Avt1-2017	MONTEPILLOY	175	79	-96
2018-CCSSO	PONTARME	457	457	0
2018-CCSSO	THIERS SUR THEVE	539	544	5
Avt1-2017	FLEURINES	893	1022	129
	<b>TOTAL</b>	<b>13776</b>	<b>14028</b>	<b>252</b>
		<b>5 097 120,00 €</b>		
			<b>Nombre de Prises à régulariser</b>	<b>Montant Global des Avenants</b>
			252	93 240,00 €

Il est donc nécessaire de régulariser le nombre de prises réellement déployées par rapport au nombre de prises prévues initialement par les différentes conventions à savoir un delta de 252 prises et d'en permettre le financement soit 252 x 370 euros c'est-à-dire 93 240 euros.

Paraphes	
	

La signature de cet avenant permettra de clore la phase de construction du réseau très haut débit sur notre territoire.

Pour les années à venir, et dans le cadre de la construction de nouvelles prises Très Haut Débit, la Collectivité réfléchit à la mise en place de conventions tripartites entre le SMOTHD, l'EPCI et les communes afin de simplifier mais aussi sécuriser la procédure de demande de nouvelles prises.

**Après avoir entendu l'exposé,**

#### LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, modifiés par la délibération n°2017-CC-07-099 du 25 septembre 2017,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

**Vu** la définition de l'intérêt communautaire de la compétence facultative en matière du « Très Haut Débit » du 21 décembre 2018 (2018-CC-11-154),

**Vu** la convention financière CONV 2015 V Unique-CC Cœur Sud Oise-25 du 22 avril 2015 et son avenant n°1 du 13 juin 2016 relative au financement de 481 prises Très Haut Débit pour les communes de Borest, Fontaine Chaalis, Montépilloy et Montlognon,

**Vu** la convention financière CONV 2016 V Unique-CC Cœur Sud Oise-34 du 13 avril 2016 relative au financement de 1 420 prises Très Haut Débit pour les communes de Barbery, Brasseuse, Montépilloy, Mont l'Évêque, Ognon, Raray, Rully et Villers Saint Frambourg,

**Vu** la convention financière CONV 2016 V Unique-CC des 3 Forêts-69 du 22 juin 2016 et son avenant n°1 du 03 janvier 2017 relative au financement de 9 900 prises Très Haut Débit pour les communes de Aumont, Chamant, Courteuil et Senlis,

**Vu** la convention financière CONV 2017 V Unique-CC Senlis Sud Oise-81 du 07 juin 2017 et son avenant n°1 du 27 octobre 2017 relative au financement de 979 prises Très Haut Débit pour les communes de Fleurines et Montépilloy,

**Vu** la convention financière CONV 2018 V Unique-CC Senlis Sud Oise-110 du 07 juin 2017 relative au financement de 996 prises Très Haut Débit pour les communes de Pontarmé et Thiers sur Thève,

**Considérant** que la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est compétente en matière de Très Haut Débit,

**Considérant** la nécessité de régulariser le nombre de prises réellement déployées par rapport au nombre de prises prévues dans les conventions initiales de participations financières,

Paraphes	
	

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe CHARRIER, Vice-Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 41 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité :

### DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

**Article 1 : DE REPORTER** la signature par Monsieur le Président ou son représentant de l'avenant n°2 aux conventions de participations financières initiales pour la réalisation du réseau Très Haut Débit sur le territoire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise à la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance,  
à Senlis, le 17 février 2022

Et ont signé au registre les membres présents,  
pour extrait certifié conforme,



**Cécile GAUVILLE-HERBET**  
Secrétaire de séance



**Guillaume MARECHAL**  
Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise